

**Association DES IRRIGANTS DU RELAIS**  
**Représentée par Jean François PAYET, Président**  
98 chemin Leopold Lebon  
97424 Petite-Île  
Tél. : 0692 23 96 16  
Courriel : damien-payet-974@hotmail.fr

**Préfecture de La Réunion**  
Bureau de la coordination des  
procédures environnementales  
**Attn : Mme CANDAPIN**  
6 rue des messageries  
CS 51 079 97404 St Denis Cedex

**OBJET : Régularisation d'un captage d'eau en ravine (Bras de galets)**

Monsieur le Préfet,

Nous sommes une association LES IRRIGANTS DU RELAIS créé en 2012 (dans le cadre de la demande d'une subvention pour la réhabilitation de notre retenue collinaire), composée de 4 agriculteurs. Lors de notre installation dans les années 1988 – 1989 nous avons décidé de mutualiser nos moyens pour avoir un accès à l'eau en réhabilitant un captage utilisé par les anciens et en construisant une retenue collinaire à usage collectif. Ainsi en 1992 nous avons construit la retenue collinaire de 1300 m<sup>3</sup> alimentée par un captage situé à 1,8km de la retenue dans le Bras des galets (Petite Ile). Pour réaliser ce projet à l'époque nous avons pu bénéficier d'une subvention du Département. A l'époque on ne nous avait pas demandé d'autorisation pour la réalisation des travaux.

Cette année nous souhaitons solliciter les subventions LEADER pour changer la canalisation entre le captage et la retenue (qui a un peu plus de 30 ans) et pour mettre en place un système d'amélioration de la qualité de l'eau en sortie de la retenue destiné à l'élevage et à l'irrigation. Nous souhaitons ainsi régulariser notre captage d'où notre courrier à vos services.

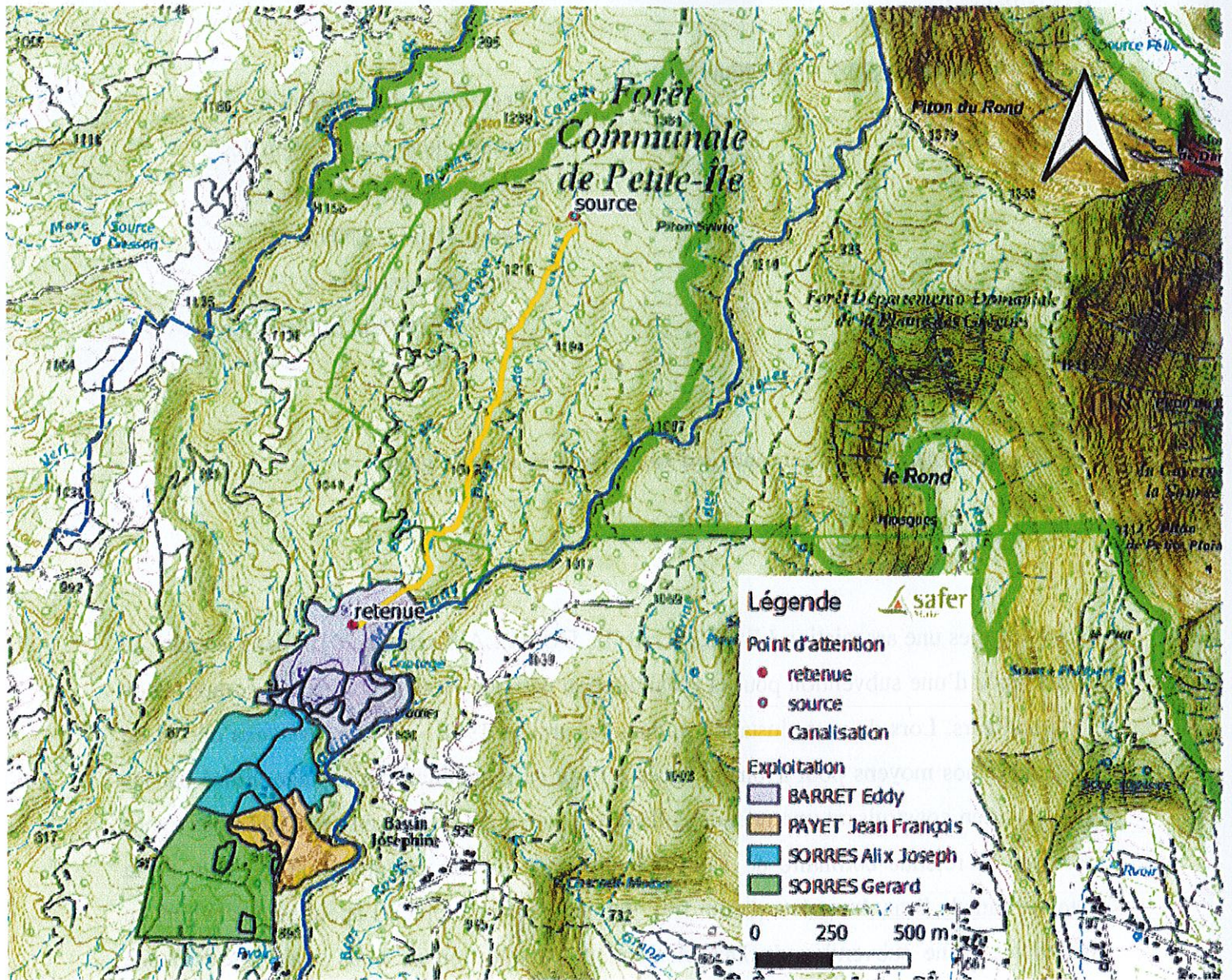
Comme le prévoit l'article R214-53 voici les éléments que nous souhaitons vous fournir :

1) Nom et adresse du demandeur :

Association LES IRRIGANTS DU RELAIS, représenté par le Président Jean François  
PAYET, 98 Chemin Leopold LEBON, 97429 Petite Ile



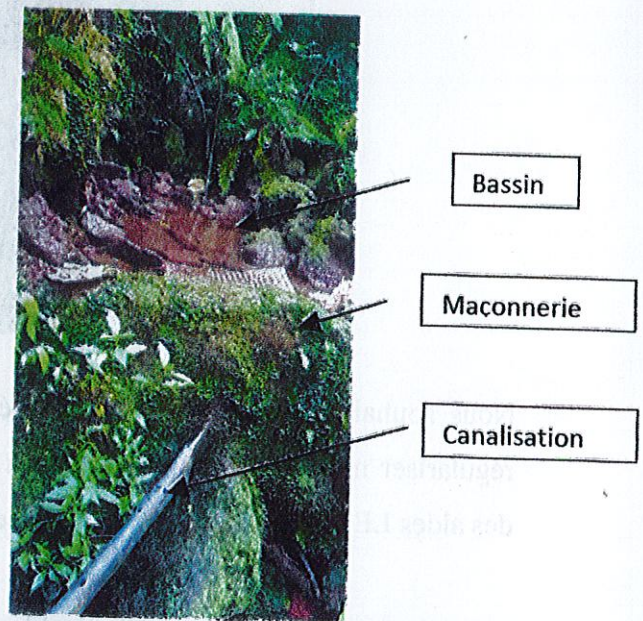
## 2) Emplacement du captage/source (voir carte ci-dessous)





3) La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'installation, de l'ouvrage, ou de l'activité, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés.

Le captage est réalisé dans le lit de ravine Bras des Galets (4m de large en moyenne) au niveau d'une des résurgences présentes. Le Bras des Galets est un cours d'eau permanent. Une maçonnerie de 1m de large forme un bassin d'environ 0.3m<sup>3</sup> où est prélevée l'eau via une canalisation de diamètre 50. L'eau est ensuite dirigée vers une retenue collinaire collective. La canalisation entre le captage et la retenue fait 1800m.



La maçonnerie date d'avant notre installation sur le domaine du relais (à l'époque où la zone était cultivée en géranium). C'est d'ailleurs parce qu'il y avait un ouvrage existant qu'on a décidé de faire le captage à ce niveau en 1991 sinon on aurait choisi un point de prélèvement plus bas et plus facile d'accès.

En période d'étiage on observe plusieurs zones de résurgence. Hors période d'étiage le surplus passe au-dessus du bassin et sur les côtés.

Notre consommation en eau, à usage d'irrigation agricole et d'approvisionnement en eau d'élevages (volailles et porcins), est de 4m<sup>3</sup>/j par adhérent au maximum soit 16m<sup>3</sup>/j soit 0.67m<sup>3</sup>/h maximum ce qui nous place en dessous du seuil de déclaration *en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement* qui est entre 400 et 1000 m<sup>3</sup>/h (rubrique de la nomenclature 1.2.1.0).



La retenue collinaire (plan d'eau permanent) collective fait 1300 m<sup>3</sup> sur une emprise de 700m<sup>2</sup> ce qui nous place aussi en dessous du seuil de déclaration *en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement* qui est de 1000m<sup>2</sup> (0.1ha) (rubrique 3.2.3.0). Le débit mesuré à l'entrée de la retenue est en moyenne de 2.3m<sup>3</sup>/h.



Nous souhaiterions bénéficier de l'antériorité de notre installation qui date de 1991 pour régulariser notre situation par rapport à la réglementation actuelle et pour pouvoir solliciter des aides LEADER pour la mise en place de notre projet.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée

Fait le /....., à .....,

12/07/2022 à Petite H.

Signature

Handwritten signature in blue ink.